

Renouvellement du Conseil d'administration du CCAS de PULNOY

APPEL A CANDIDATURES AUX ASSOCIATIONS

ET A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Le renouvellement du conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2026 entraîne le renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, figurent parmi les membres nommés au conseil d'administration du CCAS :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales.
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- un représentant des associations de personnes handicapées.

Les associations concernées peuvent proposer des personnes susceptibles des représenter.

Pour être recevables, les candidatures des associations devront concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Le nombre de membres nommés ayant été fixé à 5 par le conseil municipal, un siège peut être également occupé par toute personne non représentante d'associations et qui serait intéressée pour participer au CCAS.

Madame le Maire invite les associations concernées mais également toute personne intéressée à lui adresser leurs candidatures, **pour le 27 avril 2026 au plus tard** par courrier postal ou par remise à l'accueil de la Mairie.

A Pulnoy, le 14 avril 2026

Madame le Maire de PULNOY

Sandrine ARNALTOU

